



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

89 N° 6 1967

La prière d'ordination de l'évêque. Le
pontificat romain et la «Tradition
apostolique» d'Hippolyte

Joseph LÉCUYER (css)

p. 601 - 606

<https://www.nrt.be/it/articoli/la-priere-d-ordination-de-leveque-le-pontificat-romain-et-la-tradition-apostolique-d-hippolyte-1467>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

La prière d'ordination de l'évêque

LE PONTIFICAL ROMAIN ET LA « TRADITION APOSTOLIQUE » D'HIPPOLYTE

Lorsque le deuxième Concile du Vatican élaborait un corps de doctrine sur l'épiscopat dans le chapitre III de la Constitution sur l'Eglise, on doit bien reconnaître que la théologie classique d'Occident n'était pas entièrement préparée à pareille étude. Au cours de discussions souvent confuses, les théologiens latins, depuis l'époque de S. Jérôme, avaient remis en question la nature de l'épiscopat, la sacramentalité de la consécration, la nature des pouvoirs conférés à l'évêque. De multiples raisons expliquent ces hésitations, et ce n'est pas ici le lieu de les étudier en détail¹. Il peut être utile cependant de signaler l'influence que les textes liturgiques ont pu avoir sur cet appauvrissement de la théologie latine, surtout si on les compare à ceux des rites orientaux qui dépendent directement d'Hippolyte de Rome.

Les textes liturgiques latins

Le Pontifical romain actuel présente, pour la consécration des évêques, une longue prière qui a pris au X^e siècle la forme d'une préface. Dans son état actuel, on doit y distinguer deux sources : la partie la plus importante remonte au Sacramentaire Léonien², mais, dès le *Missale Francorum* et le Sacramentaire Gélisien, une assez longue addition s'est introduite, composée en grande partie de textes du Nouveau Testament sur le ministère des Apôtres, plus ou moins remaniés pour les appliquer aux évêques³.

Ainsi composée, et telle qu'elle nous a été transmise dans le Pontifical Romain, cette prière n'est pas sans valeur⁴. Il faut bien avouer cependant que l'enseignement qui s'en dégage sur la nature de l'épiscopat est assez pauvre.

Une première partie s'arrête longuement sur la signification symbolique des vêtements d'Aaron : avec une insistance quelque peu

1. Pour un bref résumé, voir : J. LÉCUYER, *Le Sacerdoce dans le mystère du Christ*, Paris, 1957, p. 366 ss.

2. Cfr L. C. MOHLBERG, *Sacramentarium Veronense*, Rome, 1956, p. 119-120.

3. Cfr *Missale Francorum*, éd. L. C. MOHLBERG, Rome, 1957, p. 13, n. 40, lignes 10 ss ; *Liber Sacramentorum Romanae Ecclesiae*, éd. MOHLBERG, Rome, 1960, p. 121-122 ; etc.

4. Pour une brève analyse, voir : J. LÉCUYER, *Etudes sur la Collégialité épiscopale*, Le Puy-Lyon, 1964, p. 66-74.

lassante, on répète la nécessité de transposer sur le plan spirituel, sur le plan du culte en esprit et en vérité, et sur le plan des vertus épiscopales, ce que ces ornements avaient de purement extérieur et de figuratif ; l'idée est reprise au moins cinq fois :

- 1) cum *apud veteres* reverentiam ipsa significationum species obtineret : et *apud nos* certiora essent experimenta rerum, quam aenigmata figurarum.
- 2) *illius* ... sacerdotii anterioris habitus, *nostra* mentis ornatus est.
- 3) pontificalem gloriam non iam *honor* commendat *vestium*, sed *splendor animarum*.
- 4) illa quae tunc *carnalibus* blandiebantur obtutibus, ea potius quae in ipsis erant *intelligenda* poscebant.
- 5) quidquid illa ... *in fulgore auri* ... signabant ... hoc *in eius moribus actibusque* clarescat.

Cette transposition, qui est dans la ligne des pages les plus discutables de l'exégèse allégorique⁵, ne nous apprend rien de vraiment précis sur la nature du rite qui s'accomplit, sinon que l'évêque, de quelque façon, doit correspondre, mais sur un plan différent, à ce que Aaron représentait en figure. Il est donc prêtre, et la phrase qui suit demandera que s'accomplisse en lui la plénitude de ce mystère ou de ce ministère : « Comple in sacerdote tuo mysterii (ou : ministerii) tui summam⁶ ».

Suit un développement sur l'onction que reçoit le nouvel évêque, développement qui s'inspire du *Ps.* 132, et donc aussi de l'onction d'Aaron : que cette onction pénètre tellement l'évêque que l'action de l'Esprit Saint se manifeste dans toute sa vie. Ceci amène une énumération des qualités qu'on attend de lui : foi constante, charité sans mélange, paix authentique. Et c'est ici que s'insère la longue addition d'origine gallicane dont nous parlions plus haut.

Cette addition a du moins l'intérêt d'appliquer aux évêques de beaux textes néo-testamentaires qui concernent les Apôtres (*Rm* 10, 15 ; *2 Co* 5, 18 et 12, 10 ; *1 Co* 2, 4 ; *Mt* 16, 19 ; *2 Co* 10, 8 ; *Mt* 18, 18 ; *Jn* 20, 23 ; *Mt* 24, 45), et insinuent donc que ceux-ci ont les évêques comme successeurs. Mais cela n'est pas dit explicitement, et l'on pourrait, à la rigueur, penser à une application allégorique des textes, semblable à celle qui est faite pour les privilèges d'Aaron.

La phrase la plus significative, du moins dans sa rédaction originale, est celle qui suit : « Donne-lui, Seigneur, un siège épiscopal, pour régir ton Eglise et le peuple tout entier⁷ ». Mais dès le XII^e

5. Origène a une longue homélie sur les vêtements du grand prêtre : *In Levit. Homil. VI* ; P.G., 12, 466-475.

6. Le passage de *mysterii* à *ministerii* s'est fait, semble-t-il, aux environs du X^e siècle (cfr M. ANDRIEU, *Les Ordines Romani du Haut Moyen Age*, IV, p. 45). Le passage d'un mot à l'autre est d'ailleurs fréquemment attesté par les manuscrits : cfr C. MOHRMANN, dans *Ephem. Liturg.*, 1952, p. 274.

7. *Sacrament. Veronense*, éd. MOHLBERG, p. 120, 2-3.

siècle s'introduisit à Rome une formule légèrement différente, sans doute par crainte de porter ombrage au pouvoir exclusif du Pape sur toute l'Eglise ; au lieu de dire : « ... ad regendam ecclesiam tuam et plebem *universam* », on dira désormais : « ... ecclesiam tuam et plebem *sibi commissam* », ce qui a pour résultat de voiler quelque peu le pouvoir collégial universel des évêques sur tout le Peuple de Dieu⁸.

Ce bref résumé suffira, sans doute, pour montrer combien la prière latine de l'ordination épiscopale est loin de donner une idée suffisamment complète de ce que désormais la théologie, à la suite du II^e Concile du Vatican, devra affirmer des Successeurs des Apôtres, qui, par leur consécration même, sont constitués docteurs, grands prêtres et chefs du Peuple de Dieu, et reçoivent pour cela le même don de l'Esprit Saint que les Douze ont reçu du Christ.

Si l'on désire trouver une prière d'ordination épiscopale qui exprime vraiment, pour l'instruction du Peuple chrétien, ce que le rite sacramentel opère, il faut donc chercher ailleurs, et l'on pense tout de suite au riche trésor des prières liturgiques orientales. Il n'est pas possible de les examiner toutes. Mais il est remarquable que plusieurs des plus importantes dépendent d'un texte romain, du plus ancien texte de consécration épiscopale que l'histoire liturgique nous ait conservé, celui de la Tradition Apostolique d'Hippolyte de Rome⁹. Il sera donc utile de présenter brièvement ce texte pour en montrer l'accord profond avec l'enseignement du II^e Concile du Vatican¹⁰.

La prière d'ordination épiscopale d'Hippolyte

La prière d'Hippolyte¹¹ commence par un rappel du plan d'amour de Dieu, « Père des miséricordes et Dieu de toute consolation » (2 Co I, 3), qui connaît toutes choses avant qu'elles ne soient, et qui a, dans le mystère de sa prescience et de sa bonté, pensé et voulu d'avance son Eglise comme moyen de salut pour toute l'humanité. Tel est aussi le point de départ de la Constitution dogmatique sur l'Eglise, qui consacre tout son premier chapitre à étudier le Mystère

8. La formule de rechange se trouve déjà dans certains manuscrits du Pontifical Romain du XII^e siècle ; elle devient obligatoire au XIII^e siècle.

9. Il n'est pas sans intérêt de remarquer aussi que l'unique prière latine d'ordination épiscopale qui ne dépende pas du schéma du Léonien, et qui est conservée dans le *Leofric Missal* (éd. F. E. WARREN, *The Leofric Missal*, Oxford, 1883, p. 217), a plusieurs points de contact avec le texte d'Hippolyte.

10. Pour une analyse plus détaillée, on pourra voir l'article : *Episcopat et Presbytérat dans les Ecrits d'Hippolyte de Rome*, dans *Recherches de Sc. Relig.*, 41 (1953) 30-50.

11. On suivra ici le texte rétabli par Dom B. BORRE, dans ses deux éditions de la Tradition Apostolique : 1) *Sources Chrétiennes*, 11, Paris, 1946, p. 27-30 ; 2) *Liturgiewissenschaftliche Quellen und Forschungen*, 39, Münster-i.-W., 1963, p. 6-10.

de l'Eglise, dans le dessein éternel du Père. Il serait intéressant de mettre en parallèle les expressions d'Hippolyte et celles du Concile, pour faire ressortir la similitude des points de vue, similitude d'autant plus remarquable que le rapprochement n'a pas été voulu, semble-t-il, par les Pères du Concile, et ne s'explique que par la même fidélité à l'Écriture. En voici au moins un spécimen :

Hippolyte

Dieu et Père de Notre-Seigneur, Père des *miséricordes* et Dieu de toute *consolation* ... qui *connaissez* les choses *avant qu'elles ne soient* ..., qui avez *prédestiné* de toute éternité la *race des justes*, descendants d'Abraham...

Lumen Gentium, n. 2

Le Père éternel, dans un dessein tout libre et caché de sa *sagesse* et de sa *bonté*, a créé le monde entier... *Avant les siècles*, le Père a *connu* dans sa *prescience* tous les élus, et les a *prédestinés* à ressembler à l'image de son Fils...

Ce dessein de salut, continue Hippolyte, se concrétise dans une histoire, l'histoire même de l'Eglise, dont les grands traits et les lois fondamentales sont déjà esquissés dans l'histoire de l'ancien Israël : « Vous qui avez fixé les contours (ou : les normes, les lois : *ῥους*) de votre Eglise par la parole de votre grâce... ». Ceci aussi correspond à la démarche du Concile du Vatican, qui, dans le second chapitre de *Lumen Gentium*, montre Dieu choisissant le peuple juif, « se manifestant dans son histoire, lui-même et son dessein... Tout cela... est arrivé en préparation et en figure de l'alliance nouvelle et parfaite qui devait être conclue dans le Christ ¹² » ; par l'histoire de l'Ancien Testament, nous pouvons connaître quels sont les « cheminement de Dieu avec les hommes ¹³ ».

La prière d'Hippolyte fait ensuite l'application de ce principe général à l'institution par Dieu des ministères au sein de son Peuple : « Vous... avez établi des chefs et des prêtres et n'avez pas laissé votre sanctuaire sans service ». Cette sollicitude de Dieu envers son Peuple ne s'est pas démentie et le Christ instituera dans l'Eglise, selon les mots du Concile, « pour paître le Peuple de Dieu et l'accroître sans cesse, ... des ministères variés qui tendent au bien de tout le Corps ¹⁴ ».

Mais la démarche d'Hippolyte est très nuancée : les chefs et les prêtres, dans l'Eglise actuelle, ne sont pas les successeurs de ceux de l'Ancien Testament ; c'est dans le Christ que se sont trouvés réunis tous les pouvoirs de ceux qui présidaient aux destinées et au culte d'Israël, c'est de lui que les Apôtres les ont reçus et que leurs successeurs, les évêques, continuent à les tenir ; et le nouveau sanctuaire n'est plus le temple de Jérusalem, mais l'Eglise elle-même ;

12. Const. *Lumen Gentium*, n. 9.

13. Const. *Dei Verbum*, n. 14.

14. Const. *Lumen Gentium*, cap. III, n. 18.

de plus, le ministère se transmet, non par simple succession juridique et temporelle, mais par la communication du même Esprit de Dieu, l'Esprit souverain (*Ps* 50, 14) dont le Christ a été rempli dans son Humanité et qu'il a communiqué à ses Apôtres. Telle est la portée de ces lignes :

« Répandez maintenant la puissance qui vient de vous, l'Esprit souverain que vous avez donné à votre Fils bien-aimé Jésus-Christ, et qu'il a donné aux saints Apôtres qui bâtirent votre Eglise à la place de votre sanctuaire, pour la gloire et la louange incessante de votre nom ».

Voilà affirmés, en peu de mots, les grands points du chapitre III de la Constitution sur l'Eglise : le Christ, Pasteur et Prêtre souverain, a choisi les Apôtres, les a confirmés dans leur mission par la force de l'Esprit Saint dont il était lui-même rempli ; cette mission et cette grâce se transmettent de siècles en siècles dans les évêques par la consécration épiscopale, véritable signe et cause, c'est-à-dire sacrement, du ministère et du sacerdoce suprêmes¹⁵.

A vrai dire, la prière d'ordination épiscopale pourrait se terminer ici, car tout l'essentiel a été dit. Cependant Hippolyte continue, et c'est pour demander que l'évêque s'acquitte dignement du ministère dont il est investi :

« Accordez, Père qui connaissez les cœurs, à votre serviteur que vous avez élu à l'épiscopat... »

Arrêtons-nous à ces premiers mots, car il semble bien qu'Hippolyte a songé ici à la première scène historique où le Collège des Apôtres s'est agrégé un nouveau membre : lorsque saint Pierre, en effet, décida d'élire un remplaçant pour la place laissée par Judas, la prière de l'assemblée commence aussi par les mots : « Seigneur qui connaissez les cœurs de tous ... montrez-nous celui que vous avez élu » (*Ac* I, 24). Ce sont les termes mêmes des Actes des Apôtres que la prière d'Hippolyte a conservés, affirmant ainsi à nouveau la persévérance du collège des Apôtres dans celui des évêques, « en qui le corps apostolique se perpétue sans interruption¹⁶ ».

On demande ensuite pour le nouvel évêque la grâce de bien remplir ses fonctions :

« Qu'il paise votre saint troupeau et qu'il exerce sans reproche votre souverain sacerdoce, en vous servant nuit et jour ; qu'il rende votre visage propice et qu'il vous offre les dons de votre Eglise sainte ; qu'il ait le pouvoir de remettre les péchés en vertu de l'Esprit du souverain sacerdoce, selon votre commandement (*Jn* 20, 23) ; qu'il distribue les charges suivant votre ordre, et qu'il délie tout lien en vertu du pouvoir que vous avez donné aux Apôtres (*Mt* 18, 18) ; qu'il vous soit agréable par sa douceur et son cœur pur... »

15. *Ibid.*, n. 19-21.

16. Const. *Lumen Gentium*, n. 22.

Qu'on ne s'étonne pas de ne pas avoir en ces lignes une description systématique des charges de l'évêque, suivant un plan logique semblable à celui qui a été adopté par le Concile : Docteur, Prêtre, Chef. Une telle systématisation n'est pas dans la tradition de la prière liturgique, qui s'en tient habituellement à un langage plus proche des formulations bibliques, plus concret et plus synthétique. Un bref examen suffit pour faire apparaître la richesse de ces lignes, directement inspirées du Nouveau Testament : l'évêque est pasteur du troupeau de Dieu (cfr *Ac* 20, 28 ; *1 Pt* 5, 2), ce qui inclut à la fois le ministère de la parole et des sacrements, le rôle de guide et de chef ; il est grand prêtre, adonné au service de Dieu, qu'il supplie pour son troupeau et auquel il offre les dons de l'Eglise ; il remet les péchés en vertu du même Esprit du souverain sacerdoce que le Christ a soufflé sur ses apôtres au soir de Pâques (*Jn* 20, 22-23) ; dans la communauté dont il est le chef, il distribue les charges (κληρούς : cfr *Ac* 1, 17 ; *1 Pt* 5, 3), mais il a aussi le pouvoir apostolique de délier des obligations imposées (cfr *Mt* 18, 18).

Conclusion

Telle est la prière de consécration épiscopale d'Hippolyte de Rome. Si on la compare au texte du Pontifical Romain, on ne peut qu'être frappé par sa supériorité doctrinale, en même temps que par sa sobriété ; on a remarqué aussi l'étonnant accord de sa démarche avec celle des premiers chapitres de la Constitution sur l'Eglise de Vatican II, ce qui l'impose de manière particulière à l'attention des théologiens de l'épiscopat. Remarquable par son ancienneté et par sa théologie, elle l'est aussi par l'influence qu'elle a eue sur les liturgies orientales : l'essentiel en est conservé dans plusieurs des rites encore en usage : la prière de consécration épiscopale dans le rite copte d'Alexandrie en dérive directement, et toutes les formules importantes s'y retrouvent¹⁷ ; il en est de même pour l'ordination du patriarche chez les Maronites et dans le rite syrien-occidental d'Antioche¹⁸. Ainsi les deux grands patriarchats d'Alexandrie et d'Antioche ont gardé, non sans l'amplifier mais en conservant l'essentiel, la formule si précise et si pleine qui leur venait de Rome. Dans le dialogue œcuménique auquel nous sommes invités, ce fait, si modeste qu'il soit, ne peut pas être négligé.

Roma

Pontificio Seminario Francese
42 Via di S. Chiara

Joseph LÉCUYER, C.S.Sp.

17. Trad. J. M. HANSSSENS, *Les oraisons sacramentelles des ordinations orientales*, dans *Orient. Christ. Periodica*, 18 (1952) 314-316.

18. Trad. B. DE SMET, dans *L'Orient Syrien*, 8 (1963) 202-204.